

**ARRÊTÉ**

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ
DE CRÉATION DE LA REGIE DE
RECETTES POUR LES MUSEES «
SECRETS DE FABRIQUES »DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON**

Le Président de la Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon, Sources de Lumière,

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant application de l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics et modifiant diverses dispositions relatives aux comptes publics ;

Vu la délibération 2026-02-05 du conseil communautaire en date du 31 mars 2026 autorisant le président à créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 18 septembre 2026,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Le nom de la régie de recette pour les musées « secrets de fabriques » de la communauté de communes Alpes Provence Verdon de l'arrêté n°164/2022 du 17 mars 2022 est modifié ainsi qu'il suit : **régie de recettes des musées de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon** ;

ARTICLE 2 - Les autres dispositions de l'arrêté initial restent inchangées ;

ARTICLE 3 - Il est institué une régie de recettes auprès du Pôle Education, service Culture de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon ;

ARTICLE 4 - Cette régie est installée au musée de la Minoterie de la Mure _ Quartier du Moulin _ 04170 LA MURE ARGENS ;

ARTICLE 5 - La régie fonctionne pour une durée illimitée ;

ARTICLE 6 - La régie encaisse les produits suivants :

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Droit d'entrée | Compte d'imputation : 7062 |
| 2. Animation du musée | Compte d'imputation : 7062 |
| 3. Vente de produits à la boutique du musée | Compte d'imputation : 7078 |

ARTICLE 7 - Les recettes désignées à l'article 6 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. Numéraires
2. Chèques Bancaires ou Postaux ou Assimilés
3. Chèques culturels
4. Chèques vacances
5. Carte Bancaire

Elles sont perçues contre remise à l'usager de ticket ou formule assimilée, facture, quittance, ...

ARTICLE 8 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la DDFIP des Alpes de Haute Provence.

ARTICLE 9 - Il est créé une sous-régie de recettes dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans l'acte constitutif de la sous-régie.

ARTICLE 10- L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 11 - Un fonds de caisse d'un montant de 300€ est mis à disposition du régisseur.

ARTICLE 12 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000€.

ARTICLE 13 - Le régisseur est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 12 et au minimum une fois par mois.

ARTICLE 14 - Le régisseur verse auprès du comptable assignataire la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par mois.

ARTICLE 15 - Le régisseur percevra une indemnité de maniement des fonds dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de maniement des fonds selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 17 - Le Président de la Communauté de Communes et le comptable public assignataire de la SGC Ubaye-Verdon sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-André-les-Alpes, le 18 septembre 2026

Le Président
de la Communauté de Communes
Alpes-Provence-Verdon,
Jean-Louis CHABAUD

